

SEANCE DU 13 MAI 2008

L'an deux mille huit, le treize du mois de mai à dix huit heures, les membres du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze proclamés élus par l'organe délibérant des collectivités membres, se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sur convocation qui leur a été adressée, le cinq mai.

Etaient présents : MM. BENALET Paul, BERAIL Bernard, BOY Francis, BOY Gérard, BOYER Denis, CAMPMAS Bernard, CAUHAPE Patrick, COURNEIL Jean-Claude, DEDIEU Alain, DEJEAN Norbert, DELMAS Robert, DELPECH René, DOTTO Daniel, ELIE Bruno, suppléant, en remplacement de M. POUJOL Henri, FRANQUINE Benoît, GALY Maurice, Mme HUART Valérie, MM. LABORDE Amédée, LOPEZ Vincent, MASSAT René, ROUANE Jean-Claude, SANS Franck, SECCO Philippe, SOUBIES Sébastien, Mme SUZANNE Colette, MM. TOURON Michel, VERGE Daniel, YZARD Didier, ZADRO Franck

Absents : MM. CAUHAPE Jean-Louis, FRANQUINE Paul, GAY Jean-Louis, LASSALLE Yvon, Mme MAURETTE RIVES Chantal, MM. MOREAU François, POUJOL Henri (remplacé par M. ELIE), RUMEAU Olivier

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Colette SUZANNE, Présidente, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a **déclaré installer** Mmes, MM. :

BENALET Paul, BERAIL Bernard, BOY Gérard, BOY Francis, BOYER Denis, CAMPMAS Bernard, CAUHAPE Patrick, CAUHAPE Jean-Louis, COURNEIL Jean-Claude, DEDIEU Alain, DEJEAN Norbert, DELMAS Robert, DELPECH René, DOTTO Daniel, FRANQUINE Paul, FRANQUINE Benoît, GALY Maurice, GAY Jean Louis, HUART Valérie, LABORDE Amédée, LASSALLE Yvon, LOPEZ Vincent, MASSAT René, MAURETTE RIVES Chantal, MOREAU François, POUJOL Henri, ROUANE Jean-Claude, RUMEAU Olivier, SANS Franck, SECCO Philippe, SOUBIES Sébastien, SUZANNE Colette, TOURON Michel, VERGE Daniel, YZARD Didier, ZADRO Franck
dans leurs fonctions de délégués titulaires.

Election du Président

Monsieur Paul BENALET, le plus âgé des membres du Comité, a pris ensuite la présidence.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire Monsieur FRANQUINE Benoît.

ELECTION DU PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président,
invite le Comité Syndical à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un(e) président(e).

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	29
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	2
Reste , pour le nombre de suffrages exprimés.....	27
Majorité absolue.....	14

Ont obtenu { Madame SUZANNE Colette vingt cinq voix (25)
 { Monsieur MASSAT René deux voix (2)

Madame SUZANNE Colette (vingt cinq voix) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Présidente.

Fixation du nombre de Vice-présidents

Madame la Présidente informe le Comité Syndical qu'il convient de fixer le nombre de Vice-présidents du SMIVAL, en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle propose de fixer ce nombre à 4

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de fixer à 4, le nombre de Vice-présidents du SMIVAL.

Election des 4 Vice-présidents

Il a été procédé ensuite, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, sous la présidence de Madame SUZANNE Colette, à l'élection des Vice-Présidents.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....29
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation
suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés..... 29
Majorité absolue.....15

Ont obtenu {M. COURNEIL Jean-Claude, vingt neuf voix (29)

Monsieur COURNEIL Jean-Claude (vingt neuf voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} Vice-président.

ELECTION DU 2^e VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....29
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation
suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés..... 27
Majorité absolue.....14

Ont obtenu {M. DELPECH René, vingt six voix (26)
{M. MASSAT René, une voix (1)

Monsieur DELPECH René (vingt six voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^e Vice-président.

ELECTION DU 3^e VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....29
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation
suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés..... 29
Majorité absolue.....15

Ont obtenu {M. BOY Francis, vingt neuf voix (29)

Monsieur BOY Francis (vingt neuf voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^e Vice-président.

ELECTION DU 4^e VICE-PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	29
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	2
Reste , pour le nombre de suffrages exprimés.....	27
Majorité absolue.....	14
Ont obtenu {M. BERAIL Bernard, vingt six voix	(26)
{M. CAUHAPE Patrick, une voix	(1)

Monsieur BERAIL Bernard (vingt six voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4^e Vice-président.

Fixation de la composition du bureau

Madame la Présidente propose que le bureau du SMIVAL se compose comme suit :

- Le Président,
 - 4 Vice-présidents,
 - 6 membres du bureau
- soit un total de 11 personnes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE que le bureau du SMIVAL soit composé

- du Président
- des 4 Vice-présidents
- de 6 membres du bureau

Election des membres du bureau

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

ELECTION DU 1^{er} MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....29

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation
suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés..... 29
Majorité absolue.....15

Ont obtenu {M. FRANQUINE Paul, vingt neuf voix (29)

Monsieur FRANQUINE Paul (vingt neuf voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Membre du bureau.

ELECTION DU 2e MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....29

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation
suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés..... 29
Majorité absolue.....15

Ont obtenu {M. GAY Jean-Louis, vingt neuf voix (29)

Monsieur GAY Jean-Louis (vingt neuf voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Membre du bureau.

ELECTION DU 3e MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....29

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation
suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés..... 29
Majorité absolue.....15

Ont obtenu {M. ROUANE Jean-Claude, vingt neuf voix (29)

Monsieur ROUANE Jean-Claude (vingt neuf voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Membre du bureau.

ELECTION DU 4e MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	29
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	0
Reste , pour le nombre de suffrages exprimés.....	29
Majorité absolue.....	15
Ont obtenu {M. CAMPMAS Bernard, vingt neuf voix	(29)

Monsieur CAMPMAS Bernard (vingt neuf voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Membre du Bureau.

ELECTION DU 5e MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	29
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	0
Reste , pour le nombre de suffrages exprimés.....	29
Majorité absolue.....	15
Ont obtenu {M. TOURON Michel, vingt neuf voix	(29)

Monsieur TOURON Michel (vingt neuf voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Membre du Bureau.

ELECTION DU 6e MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	29
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	0
Reste , pour le nombre de suffrages exprimés.....	29
Majorité absolue.....	15
Ont obtenu {M. CAUHAPE Patrick, vingt neuf voix	(29)

Monsieur CAUHAPE Patrick (vingt neuf voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Membre du Bureau.

ELECTION DE 5 MEMBRES TITULAIRES ET 5 MEMBRES SUPPLEANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de constituer une Commission d'appel d'offres.

En application de l'article 22 du Code des marchés publics, elle indique qu'une des collectivités adhérentes étant une commune de plus de 3500 habitants, cette commission doit être composée du président, membre de droit et de 5 membres du Comité Syndical.

Conformément à ces dispositions,
et après délibéré, et VOTE, le Comité Syndical élit, à l'unanimité des membres présents :

Messieurs

DELPECH	René
BERAIL	Bernard
BOY	Francis
DEDIEU	Alain
CAMPMAS	Bernard

en qualité de membres titulaires

Messieurs

TOURON	Michel
FRANQUINE	Paul
GAY	Jean-Louis
COURNEIL	Jean-Claude
ROUANE	Jean-Claude

en qualité de membres suppléants pour siéger à la Commission d'appel d'offres.

Remerciements de la Présidente

Madame la Présidente remercie les délégués pour la confiance qu'ils lui ont témoignée.

Elle dresse un rapide bilan des actions menées depuis la création du syndicat en septembre 2003 et définit les perspectives pour les années à venir.

🚩 En matière d'information :

- la poursuite des actions d'information et de sensibilisation
- la réalisation de plans communaux de sauvegarde (PCS) pour chaque commune faisant l'objet d'un PR

- l'amélioration et le renforcement du système d'alerte sur l'ensemble de la vallée

La poursuite de la mise en œuvre du PAPI :

constitution du dossier pour le lancement des procédures administratives et juridiques, le lancement de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des premiers ouvrages hydrauliques, les rencontres avec les agriculteurs pour la plantation des haies

La poursuite du programme d'entretien de cours d'eau

Ceci devant permettre d'ici la fin d'un second mandat la plantation des haies et la réalisation des 2 bassins de rétention et de 2 casiers.

Concernant la méthode de travail, sa démarche sera toujours dictée par :

- **la vision globale** : traiter le problème d'inondation de la Lèze dans sa globalité sur l'ensemble du bassin versant. L'intérêt du syndicat, sa raison d'être est de gommer les limites départementales. Elle défendra l'intérêt de l'ensemble de la population du bassin versant qu'elle soit Haute Garonnaise ou Ariégeoise.
- **l'intérêt général** qui primera toujours sur des problèmes ponctuels ou locaux.
- **la rigueur** : ne pas faire n'importe quoi, n'importe comment mais de manière réfléchie, scientifique et dans le respect des contraintes juridiques et administratives, sans quoi nous risquerions l'annulation des procédures et donc une perte de temps énorme.

Elle donne ensuite la parole à l'Ingénieur de rivière qui fait le point sur la structure et les actions menées (cf. note de synthèse jointe en annexe)

Délégations du Comité Syndical à la Présidente

Madame la Présidente expose que les articles 5211-2 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettent au Comité Syndical de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration du syndicat, et après en avoir délibéré, **le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, DECIDE**, pour la durée du présent mandat, de confier à la Présidente, les délégations suivantes :

1° De procéder, dans les limites fixées par le Comité Syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous

réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

7° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Comité Syndical ;

8° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Comité Syndical ;

9° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité Syndical.

Débat d'orientation budgétaire 2008

La loi d'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992, prévoit un débat, au sein des assemblées délibérantes, avant l'adoption du budget primitif afin de préciser les grandes orientations budgétaires et les bases sur lesquelles le budget peut être établi.

Monsieur DELPECH présente ces orientations.

Le contexte national

L'indice des prix à la consommation sur un an s'élève à 3 %, et peut encore évoluer au cours des prochains mois.

Le contexte local

L'année 2007 doit dégager un excédent de Fonctionnement de 50 312.49 €. La section Investissement doit dégager un résultat de clôture de 54 082.86 € qui corrigé du solde des restes à réaliser de l'année s'établit à - 7 417.14 €.

Les prévisions budgétaires 2008

Le budget de fonctionnement

Les recettes du SMIVAL ne sont constituées que par les participations des collectivités membres et des subventions.

Il est proposé que le budget 2008 soit établi en prévoyant une augmentation globale de 5 % de la participation budgétaire 2007 des collectivités adhérentes.

Les dépenses prévisionnelles devront prendre en compte

- le renforcement, au moins momentané, de l'équipe technique.

Les charges à caractère général et les charges financières resteront stables.

Les investissements prévisionnels

Les dépenses d'investissement concernent

- le remboursement du capital de l'annuité d'emprunt
- les études préalables à la réalisation
 - du casier d'Artigat
 - de plantation de haies
 - des bassins d'orage d'Artigat et du Fossat
 - le choix du mandataire pour la gestion du foncier

Pour un montant total de 130 000 €

- une tranche de travaux sur les affluents.

Cette tranche avait dû être reportée en 2007, du fait de la nécessité d'engager des travaux de remise en état de la Lèze, suite aux orages de mai et juin 2007.

Monsieur CAUHAPE s'étonne, compte tenu de la situation financière dégagée en 2007, de la nécessité d'augmenter les participations des collectivités de 5 %.

Le besoin de renforcement de l'équipe technique et les charges de personnel l'interpellent également.

La Présidente